



AMBASSADE DE SUISSE
EN TURQUIE
051.11. - MT/sa

an	ZR	MF	BW				(a/a)
Date	13.2	13	21/24				
Visa	32	1	1/1				An
EPD 13. Feb. 1975							Le 10 février 1975.
Ref. ✓ a. 211.							

CONFIDENTIEL

p. B. 73. T. 0
✓ a. B. 41. 11. T. 0.

A la Direction politique
du Département politique fédéral

B e r n e

Présentation des lettres de créance

Monsieur l'Ambassadeur,

Arrivé le 25 janvier 1975 à Ankara, j'ai été reçu le 29 janvier par M. Melih Esenbel, Ministre des affaires étrangères, auquel j'ai remis les copies de mes lettres de créance et de rappel de M. l'Ambassadeur Grandjean.

Au cours de l'entretien, le Ministre a tenu à relever les bonnes relations existant entre son pays et le nôtre. Il a fait ensuite allusion aux problèmes intérieurs et extérieurs qui marquent la scène politique turque. Il m'a parlé de la situation provisoire du gouvernement Irmak qui, sans la confiance du Parlement, ne saurait rester en place longtemps, et de la difficulté de trouver une majorité parlementaire pour former un nouveau Cabinet. Les partis de droite, qui, numériquement, disposeraient de la majorité, ne sont actuellement pas disposés à convenir d'un programme commun et peu enclins à donner leur accord au renouvellement de la chambre des députés par des élections avant terme, dans la crainte que le parti de M. Bülent Ecevit ne les gagne. Celui-ci mène une très active campagne pour l'organisation de nouvelles élections qui seraient de nature à lui assurer la majorité au parlement, compte tenu de la progression de ses partisans au cours de ces dernières années. Il s'ensuit, me laissa entendre le Ministre des affaires étrangères, que le gouvernement Irmak ne sent guère les coudées très libres pour prendre des décisions essentielles.

./.

La cérémonie de présentation des lettres de créance s'est déroulée le 6 février. L'audience proprement dite a duré vingt-cinq minutes environ, et le Président de la République, M. Fahri Korutürk, s'est plu à reconnaître la valeur des liens qui unissent la Turquie et la Suisse, sur les plans culturel, économique et social. Il a mis l'accent sur les étudiants turcs qui ont fréquenté et fréquentent les universités suisses, l'intérêt de nos échanges bilatéraux et l'utilité, tant pour la Suisse que pour la Turquie, des ouvriers turcs travaillant en Suisse.

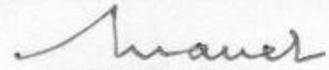
En ce qui me concerne, j'ai assuré le Président de votre désir de maintenir, voire de resserrer, les liens d'amitié existant entre la Suisse et la Turquie. Quant aux travailleurs turcs, tout en relevant l'importance de leur rôle pour notre économie comme pour celle de la Turquie, je crus opportun de relater l'existence dans notre pays d'un mouvement d'opinion soucieux de diminuer le trop fort pourcentage des étrangers et de la nécessité officielle d'en tenir compte. Le Président, qui paraissait très au courant de la chose, émit l'idée qu'on pourrait, en cas de difficultés, négocier un accord bilatéral pour assurer aux travailleurs des garanties analogues à celles convenues avec d'autres Etats. Etant donné le caractère purement formel de l'audience, je n'estimai pas indiqué de poursuivre ce thème et me bornai à dire que la présence de travailleurs turcs en Suisse était de nature, sur le plan culturel, à favoriser la connaissance de notre pays en Turquie et vice-versa.

Pour terminer, le Président m'assura que je pouvais compter, pour remplir ma mission, sur l'étroite collaboration des autorités turques.

A noter qu'une demi-heure avant moi, l'Ambassadeur d'Oman présenta ses lettres au Président de la République de Turquie. Dans quelques jours, ce sera le tour des nouveaux Ambassadeurs d'Egypte et d'URSS.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :


Masset

Fait en 4 exemplaires